

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 1^{er} Septembre

NOUVELLES POLITIQUES

LA FRONTIÈRE NORD-EST

On s'est souvent préoccupé de la situation qui serait faite en temps de guerre à la partie du territoire français que laisse en dehors d'elle la ligne de défense de notre frontière Nord-Est. De Toul à Verdun notamment, cette ligne est marquée par celles des collines dites « côtes de Meuse » ; et, en avant de ces hauteurs, s'étend comme un vaste glacis, la plaine de la Woëvre, dans laquelle nous n'avons aucune place forte, ni même, à l'exception de Pont-à-Mousson, aucune ville de garnison.

Cette région assez étendue serait donc livrée sans défense, — au moins dans les premiers moments, — à l'invasion de la cavalerie ennemie, qui s'y précipiterait de Metz et des autres garnisons lorraines confinées à la frontière. Ce n'est assurément pas l'unique régiment de hussards de Pont-à-Mousson qui pourrait l'arrêter. Elle pourrait dès lors se répandre à peu près impunément sur une partie considérable de notre territoire et y causer, semble-t-il, des dommages sérieux.

La destruction de nos chemins de fer serait sans doute, son principal objectif. Mais on peut remarquer que la grande ligne de Paris-Nancy-Avicourt serait pour elle assez difficile à atteindre. Couverte entre Commercy et Toul par des forts d'arrêt assez nombreux, puis entre Toul et Nancy par une rivière et un canal, cette ligne est, en outre, protégée très efficacement par les très fortes garnisons de ces deux villes.

Il n'est donc pas étonnant, écrit M. le commandant L... dans le *Sigècle*, que la manœuvre récemment organisée de ce côté pour se rendre compte du danger que courrait cette ligne en temps de guerre, ait donné des résultats très rassurants.

Une voie ferrée beaucoup plus exposée est celle qui va de Verdun à Metz par Etain et Conflans, et coupe la frontière entre Batilly et Amanvillers. C'est là le prolongement naturel de la grande ligne allant de Paris à la frontière par Soissons, Reims, Sainte-Menehould, Verdun, ligne qui serait très probablement affectée aux transports du 6^e corps bis — ou 20^e corps — si l'on dédouble le 6^e corps actuel, comme tout porte à le présumer et comme nous l'avons indiqué ici même.

Entre Verdun et la frontière, cette voie est

exposée presque sans défense aux incursions de la cavalerie ennemie. Les Allemands pourraient en quelques heures, jeter quatre régiments de cavalerie sur Conflans, « nœud » de chemin de fer extrêmement important, puisque cinq voies ferrées s'y croisent, et qui n'est qu'à une dizaine de kilomètres de la frontière, tandis qu'il se trouve à plus de trente kilomètres de Verdun d'où pourraient lui venir les premiers secours.

C'est donc de ce côté que devrait se porter l'attention. Et il est à peu près certain qu'une manœuvre d'études, sérieusement organisée dans cette direction, comme elle l'a été récemment du côté de la ligne d'Avricourt donnerait des indications fort instructives et ne permettrait pas de considérer l'état actuel des choses comme satisfaisant.

Une telle manœuvre démontrerait, sans nul doute, la nécessité de pousser nos garnisons plus avant sur ce point de la frontière ; d'établir, par exemple, un régiment de cavalerie, soit à Etain, soit mieux encore à Conflans et peut-être à Briey où des troupes seraient parfaitement placées pour couvrir contre des attaques venant de Metz et de Thionville, d'une part, la voie ferrée de Verdun à la frontière, de l'autre, celle non moins intéressante qui est sensiblement parallèle à cette frontière entre Longuyon et Pagny-sur-Moselle.

CE QUE COUTENT

les grandes manœuvres en France

En vue des grandes manœuvres le ministre de la guerre a fait voter par les Chambres un crédit supplémentaire de 3 millions 750,000 fr., soit 1,420,000 fr. de plus que pour les manœuvres de l'année dernière, où il n'y eut d'opérations combinées qu'entre le 1^{er} et le 2^e corps d'armée.

Cette année-ci, quatorze corps d'armée feront, comme d'habitude, des manœuvres de brigade et de division, et les quatre autres corps, les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e, feront les grandes manœuvres de l'Est. On peut conclure que la différence des crédits demandés en plus (1,420,000 fr.) pour cette année est nécessairement par ces manœuvres de l'Est auxquelles prendront part 126,000 hommes. Dans les quatorze autres corps d'armée, les effectifs qui exécuteront des opérations de brigade et de division s'élèvent de 240,000 hommes.

Voici la répartition des 3,753,000 fr. demandés par le ministre de la guerre :

Etat-major : indemnités frais de route, achats imprévus, nourriture des chevaux..... 122.912 fr.
Interprètes de réserve, officiers de l'armée territoriale, des ser-

| | |
|---|---------------|
| vices administratifs..... | 25.472 |
| Infanterie, réservistes de la ligne, officiers de tous grades, sous-officiers, caporaux et soldats. | 1.801.882 |
| Cavalerie, transport de fourrages, nourriture des chevaux, réparations aux harnais et soldes.. | 360.929 |
| Artillerie..... | 260.413 |
| Génie..... | 32.184 |
| Trains des équipages militaires..... | 18.711 |
| Gendarmerie..... | 12.031 |
| Frais de transport des objets de campement, des munitions et des hommes..... | 287.801 |
| Indemnités extraordinaires et de réception des missions étrangères..... | 218.000 |
| Dédommagements aux propriétaires..... | 263.000 |
| Frais de vivres supplémentaires..... | 400.000 |
| Total..... | 2.753.241 fr. |

Les grandes manœuvres dans l'Est

Le général de Miribel, qui remplira, on le sait, les fonctions de major général pendant les grandes manœuvres, quittera Paris demain mercredi pour aller installer le grand quartier général à Bar-sur-Aube.

Jeudi matin, le général Saussier partira à son tour, mais ce n'est que le 5 que le directeur général des manœuvres interviendra officiellement.

On sait que le fanion du généralissime est tricolore avec large cravate de soie blanche à frange d'or; mais le chef d'état-major général n'avait pas encore adopté de couleurs spéciales.

A la veille du départ pour les manœuvres il fallu combler cette lacune, et voici le modèle choisi pour le fanion du général de Miribel :

Tricolore sur fond blanc avec large bordure rouge tout autour; cravate tricolore.

Troyes, 31 août.

La concentration continue; il est arrivé des troupes dans tous les environs. Le 6^e régiment de dragons, venant de Meaux, a fait son entrée à Saint-Paris.

La population lui a fait une chaleureuse ovation.

Le discours de Guillaume II et la presse russe

La presse russe s'occupe beaucoup du discours prononcé par l'empereur allemand à Mersebourg.

Le *Nouveau Temps* s'exprime ainsi à ce sujet :

Fanfare, il se rencontra avec l'homme d'affaires des Treiber, qui venait toucher son effet mensuel. La veuve du tailleur vida sa caisse jusqu'au dernier sou pour payer le billet qu'on lui présentait puis elle reçut la croix en rougissant de fierté et attachait tout de suite le ruban rouge sur sa poitrine. Le messager du ministre, avant de se retirer, lui demanda si elle n'avait besoin de rien. Comme elle eut honte de le faire monter dans la soupenette qui lui servait de logement, elle l'avait reçu dans la chambre d'une voisine qui assista à l'entretien et qui m'a raconté la scène. Elle refusa tout secours en argent, disant que, tant qu'elle aurait la force de travailler, elle n'accepterait rien de personne. Heureuse comme un enfant, elle contemplait sa croix en répétant :

« La France est quitte envers moi à présent, je n'ai plus rien à lui demander ! »

Ce jour-là, le marchand de vin qui lui sous-louait une partie de sa devanture, la vit qui dînait avec un petit morceau de pain et du fromage.

« Mazette ! lui dit-il, j'aurais cru que vous vous seriez offert un petit extra aujourd'hui. »

« Non, répondit-elle, j'ai eu un paiement à faire dans la journée, et je dois économiser pour payer encore le mois prochain. »

Le marchand de vin eut la pensée de l'inviter à dîner à sa table, mais il la savait si fière qu'il n'osa pas. Le bruit du dénuement de la brave femme courut dans le quartier; dès le lendemain, plusieurs commerçants se cotisèrent pour lui offrir un banquet et le produit d'une souscription faite en sa faveur. Elle assista au banquet rayonnant, et envoya l'argent à la Société des blessés de terre

« Ceux qui, comme Guillaume II, sont déçus de leurs espérances, tombent presque toujours dans un pessimisme exagéré. Ce serait le désappointement que lui a causé le refus de l'Angleterre d'entrer dans la triple alliance qui aurait déterminé chez Guillaume II ce pessimisme.

» Si Guillaume II pense que certains événements ont affaibli la sécurité de la paix européenne, nous devons lui rappeler que plus de la moitié de l'Europe ne partage pas son opinion. Au contraire, on pense généralement que le rapprochement franco-russe, ainsi que la froideur de l'Angleterre envers la triple alliance et surtout envers l'Allemagne, ont consolidé la paix du monde.

» Cette conviction est d'autant plus forte qu'il existe aujourd'hui en Europe un puissant facteur politique autre que la ligue de la paix. Ce facteur ne veut pas qu'on rompe la paix et il possède les moyens de faire respecter sa volonté. »

L'amiral Gervais

L'amiral Gervais est arrivé, vendredi, à Paris, après avoir longuement conféré, dans la matinée, avec le ministre de la marine, il est reparti dans la soirée, pour Fontainebleau. Il a été reçu immédiatement par le président de la République, à qui il a rendu compte de sa mission.

L'amiral rapporte les impressions les plus satisfaisantes.

L'amiral Gervais a dîné avec M. et Mme Carnot et est ensuite rentré à Paris.

Arrestation d'un espion

Paris, 30 août.
La police a arrêté hier, un espion italien qu'elle surveillait depuis quelque temps. On a trouvé chez cet individu, qui a déclaré se nommer Kocchinetti et être officier dans l'armée italienne, plusieurs documents compromettants et relatifs notamment aux approvisionnements de nos places fortes.

Nancy, 30 août.

On annonce qu'un grenier, dans lequel se trouvaient des soldats, pendant les manœuvres, s'est effondré.

Un militaire du 79^e d'infanterie, qui était dessous, a eu le crâne fracturé. D'autres ont reçu des blessures sans gravité.

Genève 30 août.

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a quitté avant-hier Genève, pour rentrer en France.

Anarchistes en Cour d'assises

Paris 30 août.
La cour d'assises de la Seine vient de juger

et de mer, au nom de son mari et de son fils morts !... »

— Bravo !... bravo !... cria de nouveau l'auditoire en battant chaleureusement des mains.

— Tout cela, fit Rosa, ne m'apprend pas pourquoi elle a quitté la rue des Petits-Carreaux.

— Je vais vous dire, répondit Gobeux; ça, c'est à la fois le plus beau et le plus triste. Le mois dernier, ce n'est pas l'homme d'affaires des Treiber, mais bien le fils Treiber, lui-même qui est venu présenter l'effet mensuel à Mme Stemmlé, notz que c'était le dernier billet; il était plus fort que les autres et se montait à deux cent cinquante francs. La pauvre femme était très épuisée ce mois-là. Comme elle allait chercher ses journaux du soir, rue du Croissant, une voiture l'avait renversée dans la rue Montmartre; le genou droit ayant été sérieusement foulé, il lui avait fallu aller à l'hôpital pendant quinze jours ! sa boutique était restée fermée, et, n'ayant rien pu économiser, elle avait écrit aux Treiber pour leur demander de vouloir bien diviser en deux le montant du dernier billet trop élevé, d'en reculer l'échéance et de lui présenter les deux nouveaux effets, le premier à deux mois, le second à trois mois de date. Le marchand de vin était sur la porte quand le jeune Treiber descendit de voiture et surprit dans son trou la mère Fanfare qui ne l'attendait pas. L'honnête débitant n'a pas perdu une seule des paroles qui furent échangées, entre le créancier et la débitrice, et il m'a fidèlement rapporté la scène.

— « Madame ! s'écria le jeune allemand sans se préoccuper qu'il parlait en pleine rue et que tout le monde pouvait l'entendre, je ne suis pas

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 39

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE
A PARIS

IV

LA MÈRE FANFARE

— Un soir d'hiver, reprit-il, j'allais rendre visite à mes amis; la mère Fanfare était agenouillée devant le lit où son vieux venait d'expirer, tué par la maladie et les chagrins. Elle avait les yeux secs et brillants, sans une larme. Pas même la consolation de pleurer !

« Tu vois, me dit-elle avec un accent qui me fit mal, le voilà parti, et, en mourant, il n'a pas eu un instant de tranquillité; ses derniers mots ont été pour me recommander de payer ses dettes jusqu'au dernier sou.

Elle se tourna vers le corps de son mari et leva la main au ciel :

— « Je jure que tu seras obéi, fit-elle, dors tranquille, brave ! Le nom que tu me laisses demeure sans tâche. »

Elle essaya de continuer à exploiter seule le petit fonds de tailleur de la rue Buffault, mais il fallut y renoncer au bout de quelques temps. Sous

son apparence rude, elle était trop bonne et ne savait pas se faire payer; d'autre part l'ancienne dette l'écrasait !... Elle vendit sa clientèle à son premier ouvrier, dont elle ne parvint jamais à tirer un sou... Tous les guignons, quoi ! Pour vivre, elle alla s'installer dans la rue des Petits-Carreaux où elle ouvrit un petit commerce de journaux. Là, elle mena une existence de martyre pour faire honneur aux engagements de son mari. Sur ses maigres bénéfices, elle trouva encore le moyen de payer chaque mois la somme convenue avec l'homme d'affaires des Treiber. Mais, pour y arriver, elle s'imposa toute espèce de privations: couchant dans une soupenette sans air, mangeant juste assez pour ne pas mourir de faim ! Elle traitait cette misérable existence quand tout à coup un journaliste, franc-tireur pendant la guerre, se souvint d'elle. Dans la feuille où il écrivait, il demanda la croix pour la mère Fanfare. L'idée fit du chemin, si bien qu'au 14 juillet de l'année dernière, le ministre de la guerre s'empara, et le *Journal Officiel* annonça que Mme Stemmlé était nommée chevalier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels pendant la guerre.

Ici, un tonnerre d'applaudissements se fit entendre, hommage naïf et spontané de l'honnête assistance à l'héroïne légendaire. Rosa n'avait pu s'empêcher de battre des mains comme les autres emportée par l'enthousiasme. Gobeux laissa passer l'explosion en souriant et continua :

— Le ministre voulut envoyer à la brave femme une belle croix d'honneur dont il lui fit présent, accompagnée d'une lettre magnifique. Quand le représentant du ministre arriva chez la mère

les trois anarchistes Décamp, Dardare et Leveillé poursuivis pour avoir, le 1^{er} mai, à Levallois-Perret, tiré sur les agents de police chargés de maintenir l'ordre.

Les trois avocats ont demandé l'acquiescement de leurs clients. Il ont obtenu celui de Leveillé. Décamp a été condamné à cinq ans de prison et Dardare à trois ans.

Les livres explosifs

Paris, 30 août.

La police a découvert l'individu qui a envoyé à Mme Constans un missel contenant des matières explosives.

C'est un étudiant en pharmacie qui vient d'être arrêté.

La répression des troubles en Chine

La division navale de l'Extrême-Orient, commandée par l'amiral Besnard, est actuellement en rade de Woosung. L'escadre anglaise n'est pas restée inactive. Elle a contribué pour une large part à intimider les rebelles et à faire respecter les concessions.

Pendant que les escadres anglo-françaises se donnaient tant de mal, l'inactivité du vaisseau de guerre allemand le *Wolf* et de deux avisos italiens a été fort remarquée et commentée. Ces navires n'ont pas quitté une heure leur mouillage de Shanghai.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui ont de si grands intérêts en Chine, vont notablement renforcer leur station d'Extrême-Orient. Trois bâtiments sont partis de San-Francisco pour contribuer à la sécurité commerciale de la mer Jaune.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 29 août

Séance particulièrement intéressante que celle du samedi 29 août. On devait y discuter à fond la fameuse question de l'éclairage électrique et un public nombreux était venu assister à cette joute que l'on disait devoir être grosse d'incidents.

Dès huit heures, la salle des séances, — dont chacun a pu remarquer l'éblouissante clarté de l'éclairage au gaz, — était garnie d'auditeurs et bientôt la salle était obligée d'interdire l'entrée, faute de place, au fur et à mesure que les jours grossissent. L'assemblée est au grand complet.

M. Rouffi, nommé secrétaire pour la session d'août, donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes. Ces procès-verbaux sont adoptés, après deux observations présentées par MM. Delport et Périés.

Le conseil décide que les diverses commissions resteront composées comme précédemment.

M. Rouffi est nommé membre de la commission du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Lala, décédé.

MM. Delport et Bousquet sont délégués à l'effet de faire partie de la commission chargée de la révision de la liste des électeurs consulaires.

Des avis favorables sont donnés aux demandes des sieurs Gouffé, Estrade et Geniès, soldats,

disposés à vous accorder le délai que vous me demandez. Je viens pour toucher mes deux cent cinquante francs aujourd'hui même, sinon je vous ferai des frais!

— « Oh ? Monsieur, supplia la malheureuse femme, toute honteuse, ne parlez pas si haut, ou du moins, si vous avez quelque chose à me dire, attendez que je vous emmène chez moi ! »

— « Je n'ai pas besoin de me déranger, mon billet est payable rue des Petits-Carreaux, c'est ici que j'ai affaire et non ailleurs. Avez-vous de quoi me payer ? »

— Non, Monsieur.

— « Alors vous préférez que je mette votre effet chez mon huissier ! »

— C'est inutile, Monsieur, donnez-moi du temps et je vous payerai tous les intérêts que vous me demanderez.

— « J'ai attendu trop longtemps; vous êtes commerçante et je vais vous assigner au tribunal de commerce. »

— « Mais je n'ai pas de quoi vous payer ! »

— « Eh bien ! je vous ferai mettre en faillite. »

S. Frédéric montrait une rigueur semblable ni Mme Stemmlé ni le narrateur ne devinaient le mobile véritable de son acharnement. Rosa seule en pouvait savoir le motif. Le petit drôle n'ignorait pas que la mère Fanfare était parente de celle qui le dédaignait et à cause de qui il avait subi une terrible humiliation. Il se vengeait méchamment, lâchement sur une pauvre !

— A ce mot : faillite, Mme Stemmlé devint toute pâle, continua Gobeux.

— « En faillite, moi ? s'écria-t-elle. »

— « Oui, vous, en faillite ! répéta l'affreux pe-

qui voudraient obtenir des congés à titre de soutiens de famille.

Avis favorables sont également donnés à des demandes de sursis présentées par les territoriaux ou réservistes : Belat, Calvet, Bernadac et Chansarel.

Le conseil décide que deux aliénés seront internés à Leyme aux frais de la commune et du département, dans les proportions ordinaires.

M. Brunies demande que la deuxième distribution des lettres faite les dimanches et jours de fêtes soit reportée de 11 h. 1/2 à 1 heure de l'après-midi. — Adopté.

Le conseil décide de continuer l'abonnement avec les contributions indirectes pour l'entrée des vendanges en ville, au prix de 6,000 fr.

Un secours de 100 fr. est accordé à M. Charles Delteil, instituteur à Cahors, victime d'un accident qui l'a mis dans la nécessité d'interrompre son service.

Une demande des marchands de bois de chauffage, réclamant une diminution des droits d'octroi, sur l'entrée de ce bois en ville, est renvoyée à la commission des finances.

Le maire donne lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur déclarant que l'Etat ne peut prendre à sa charge le traitement du commissaire de police.

Le conseil statue sur une demande de remboursement de frais d'étude au collège de jeunes filles de Cahors, présentée par M^{lle} Pomalet; il renvoie à l'examen de la commission des finances une demande semblable présentée par M^{lle} Blanchon.

Des demandes de bourses au collège de jeunes filles sont renvoyées à l'examen de la commission des finances.

Une commission spéciale, composée de MM. Séguy, Daynard et Rouffi, est désignée pour présenter un rapport sur l'avis à donner à une demande de création de foire à Catus.

Est renvoyée à la commission des travaux publics une réclamation du sieur Touza, au sujet des dégradations subies par sa maison, par suite des travaux faits dans les rues Rousseau et Lacalprenède.

Le bail du local occupé au théâtre par le sieur Tulle est continué au successeur de celui-ci.

Est renvoyée à la commission des travaux publics une demande de borne-fontaine, présentée par les habitants de l'impasse Catone.

Est aussi renvoyée à la commission des finances une demande en remise de prestations présentée par la veuve Tourrette.

L'entreprise des droits de place prenant fin en décembre prochain, les commissions réunies sont chargées d'étudier s'il y a lieu de modifier le cahier des charges de cette entreprise.

Une longue discussion s'engage ensuite sur la largeur à donner à un pan coupé à établir contre un jardin du bureau de bienfaisance, sis dans l'avenue de l'Abattoir. Les uns voudraient que ce pan coupé eût 7 mètres et les autres 3 mètres 50. La question est renvoyée à la commission des travaux publics.

Sur les conclusions d'un rapport de M. Mazières, le conseil rejette purement et simplement et sans donner les motifs de ce rejet, une proposition de M^{me} Léonie Léon, offrant de donner à la ville une somme d'argent à évaluer par le conseil, pour l'entretien de fleurs fraîches au monument Gambetta.

Le conseil adopte les conclusions d'un rapport de M. Périés, proposant de maintenir le prix

tit bonhomme, et alors vous n'aurez plus le droit de porter votre chiffon rouge ! »

Du doigt il osa toucher le ruban qui ornait la poitrine de la mère Fanfare.

— « Sale crapaud, » rugit l'ancienne cantinière de l'armée de la Loire.

Elle bondit hors de l'espèce d'échoppe qui lui servait de boutique et empoigna Frédéric à la gorge.

Un rassemblement se forma.

— « Qu'y a-t-il ? demanda un gardien de la paix, intervenant. »

— « Il y a, fit Mme Stemmlé, qu'un Prussien vient de menacer la mère Fanfare et d'insulter sa croix d'honneur ! »

Elle le secouait comme un prunier, pendant qu'il essayait vainement de se dégager de sa poignée de fer. Il fallut qu'on le lui arrachât des mains. Quand il fut libre enfin, il remonta dans sa voiture avec précipitation, la chevelure ébouriffée, le chapeau bosselé, les vêtements en désordre et, mais avant de s'éloigner, il ouvrit la portière et, cette fois, prudemment hors de la portée de sa robuste adversaire :

— « Oui ! je vous ferai mettre en faillite ! » cria-t-il.

La mère Fanfare s'évanouit sous le poids de l'émotion que le scandale lui avait causée. Cette femme qui cent fois avait affronté la mort, faiblissait devant l'idée de la honte !... Quand elle revint à elle, tremblante encore, elle ne prononça que ces mots :

— « La femme de Stemmlé ne fera pas faillite et je conserverai le droit de porter ma croix d'honneur. »

actuel de l'internat au collège des jeunes filles.

Les jeunes Loygue, Feyt et Conton sont nommés titulaires de bourses Galdemar.

Sur la proposition de M. Bousquet, le conseil approuve les comptes des fabriques des paroisses de Cahors, du collège de jeunes filles, de l'hospice, du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat d'Arnis.

Sur les conclusions du rapport de M. Séguy, le conseil décide que, vu le peu d'importance de l'affaire Dartain, il ne sera pas fait appel du jugement qui condamne la ville à payer audit Dartain une indemnité.

Le conseil statue ensuite sur des questions d'alignement. Il ajourne l'installation d'une borne-fontaine dans la rue Bousquet; mais sur une observation de M. Séguy, il décide que la question de savoir si on ne pourrait pas rapprocher de cette rue une borne existant déjà tout près de là, est renvoyée à l'examen d'une commission compétente.

LA QUESTION DE L'ELECTRICITE

M. Combarieu demande la parole pour lire son rapport sur la question d'électricité.

Incident

M. Séguy demande la parole pour un fait personnel :

« Une feuille locale, dit-il, a publié, aujourd'hui même, deux articles sur cette question d'électricité. Le premier signé J. J. est très convenable. Malheureusement, j'ai le regret de n'en pouvoir dire autant du second au bas duquel je lis la signature Rodolphe. A ce propos, je dois déclarer que s'il se fût agi d'une question politique, je me serais tu et je n'aurais pris garde à cet article. En politique, il est de langage courant, chez certaines personnes, de se traiter communément de voleur, de bandit, d'assassin et d'un tas d'autres épithètes plus ou moins réalistes. Mais, aujourd'hui, il ne s'agit pas de politique, il s'agit d'une question d'argent, d'une question d'honneur; il s'agit de savoir si, parmi nous, il y a un ou plusieurs prévaricateurs, ainsi que cela semblerait résulter des insinuations malveillantes de M. Rodolphe. »

« J'ai le regret, l'écœurant profond de vous donner lecture de cet article : »

« Sans attendre aucune réponse de la Municipalité, la C^{ie} du Gaz est intervenue, menaçante, armée de son traité, et criant bien fort à la ville : Nous sommes la concessionnaire privilégiée et exclusive du monopole de l'éclairage public et particulier de Cahors; nous vous rappelons hautement à vos engagements? et si, au plutôt, vous ne repoussez la demande Monié, c'est avec des centaines de mille francs de dommages-intérêts que nous aurons raison de vous ! »

« La situation était critiquée pour quiconque voulait ménager chèvre et chou; C^{ie} du Gaz et Electeurs ! »

« Mais d'un autre côté on nous prévient que certains membres de notre Conseil se préparent à combattre énergiquement l'opinion et les mauvaises langues ajoutent : parce qu'il y aurait des intérêts en jeu !... »

« Quoiqu'il en soit et pour nous, dont l'intervention n'est l'interprète d'aucune des personnalités en cause, ni le résultat d'aucun marchandage, nous n'agissons que sous l'impulsion propre de nos sentiments impartiaux, trouvant étrange qu'il pût en être autrement. »

« Quant à nous, nous assisterons à la réunion de ce soir, muni d'un crayon rouge pour signaler et dénoncer aux électeurs, le nom des conseillers dont la partialité serait remarquée. »

» Rodolphe ».

Le lendemain, elle avait vendu son fonds, ainsi que la plupart des meubles qui garnissaient sa misérable soupenette; elle avait fait argent de tout ce qu'elle possédait, elle restait sans ressources... mais elle avait tenu sa parole au moribond ! Le père Stemmlé pouvait dormir tranquille dans la fosse commune, à côté des autres pauvres diables comme lui : il ne devait plus rien à personne.

Le jour même où celle qui lui succédait prenait possession de son échoppe, la mère Fanfare loua une petite voiture à bras, chargée dessus elle-même son lit, son matelas, la table et les deux chaises qui lui restaient et, traînant le tout sans accepter aucun aide, quitta le quartier pour aller s'établir on ne sait où. Comme le marchand de vin lui demandait sa nouvelle adresse, au cas où une lettre où une visite arriverait pour elle :

— « Je n'attends rien ni personne, répondit-elle, je m'en vais libre de toute dette et je n'ai pas besoin qu'on connaisse, dans le quartier où je vais demeurer, l'humiliation que j'ai subie ici. Adieu et merci à tous ceux qui m'ont fait du bien ? »

Depuis quinze jours, on n'a plus entendu parler d'elle. Où a-t-elle caché sa misère ! Comment gagne-t-elle sa vie à présent ? Ce sont deux mystères que, malgré toutes mes recherches, je ne suis pas parvenu à éclaircir. Nous serons peut-être plus heureux à l'avenir. Pour l'instant, je ne sais rien de plus sur la mère Fanfare que ce que je viens de raconter, conclut l'ouvrier avec tristesse.

Rosa baissa la tête pour qu'on ne vit pas couler ses larmes. Gobeux respecta son chagrin et, discrètement, il fit signe à tout le monde de reculer un peu.

M. Séguy ajoute avec raison : c'est écœurant, c'est profondément triste ! ces lignes sont outrageantes, injurieuses et calomnieuses au premier chef. Pour notre honneur à tous, je demande à M. Rodolphe de se faire connaître. Puisqu'il a écrit qu'il se trouverait dans la salle armé de son crayon rouge ! qu'il se présente et qu'il déclare quels sont les conseillers prévaricateurs !

M. Séguy demande à cet effet une suspension de séance de 5 minutes, pour attendre M. Rodolphe.

Des applaudissements accueillent le langage indigné, énergique, de M. Séguy. M. le Maire menace de faire évacuer la salle si ces manifestations se renouvellent.

M. Combarieu : Je suis, absolument de l'avis de l'honorable M. Séguy. Je ne crois pas cependant que le conseil puisse s'ériger en inquisiteur. J'ai été tellement indigné moi aussi à la lecture de l'article signé Rodolphe qu'avant de donner lecture de mon rapport j'ai rédigé la déclaration suivante que je vous demande la permission de lire :

Un blâme public

« Je me hâte de protester contre les insinuations malveillantes qui se trouvent dans une lettre publiée dans le *Reveil* d'aujourd'hui. Non, aucun de nos collègues n'est capable de songer à ses intérêts particuliers dans les débats qui vont s'élever sur la question de l'électricité; nous connaissons trop leur honorabilité pour qu'il y ait quel'un d'entre nous capable de penser à d'autres intérêts qu'à ceux de la ville. »

Les applaudissements redoublent.

Le séance est suspendue.

Le courageux Rodolphe savoura les douces de l'anonymat et se garde bien de répondre à l'invite de M. Séguy.

Rapport de M. Combarieu

A la reprise de la séance, M. I. Combarieu lit le rapport suivant :

« Messieurs, nous croyons inutile de faire devant vous l'historique de la question dite de l'électricité. Nous connaissons les propositions de M. Monié, le remarquable rapport de M. Séguy et la pétition des 1,700 habitants de Cahors, sans oublier la polémique soulevée, à ce sujet, dans la presse locale. »

« La proposition Combarieu, adoptée dans notre dernière séance, a placé votre commission sur le terrain exclusif de l'interprétation de l'article 59 de notre traité avec la Compagnie du gaz, pour savoir s'il est vrai que l'éclairage électrique soit généralement adopté en France. »

« Aucun des membres de votre commission n'avait, vous le pensez bien, des renseignements précis pour pouvoir vous informer de ce sujet. Aussi, s'est-elle adressée aux préfets de la Seine, des départements et à quelques hommes spéciaux en la matière, pour venir vous rapporter ses décisions. »

« Quelques-unes de nos lettres sont restées sans réponse, et la plupart de celles des administrateurs ne nous ont fourni que des documents techniques, qui nous ont été inutiles dans les investigations que nous poursuivions. »

« Les pièces importantes les plus probantes et qui ont servi de base à nos résolutions, sont deux tableaux synoptiques qui nous ont fixés sur les progrès de l'éclairage électrique dans toutes les villes de France, et l'almanach d'électricité de M. Firmin Leclercq, qui nous donne, par départements, les stations actuelles. »

« Nous remarquons dans ces tableaux que 76

— C'est la nièce de la mère Fanfare dit-il tout bas, elle est orpheline, seule au monde !... Elle était venue à Paris dans l'espérance de demander à sa tante asile et protection en attendant qu'elle trouvât du travail. Laissons-la pleurer tranquille !

Chacun s'écarta respectueusement. Jephke fit comme les autres, mais il n'oubliait pas de temps à autre de jeter un coup d'œil du côté de Rosa. Il aperçut Gobeux qui vint s'asseoir auprès d'elle.

Comme il avait l'ouïe fine, il entendit son camarade qui murmurait à mi-voix :

Un instinct secret avortit le Belge que ce qui allait se dire l'intéressait.

Gobeux continua, toujours à la sourdine :

— Vous êtes venue d'Alsace avec un peu d'argent, n'est-ce pas ? eh bien, croyez-moi, quoique l'hôtel Kléber soit habité généralement par d'honnêtes gens, vous ferez bien de confier vos sous à la patronne.

— Vous avez raison, dit la jeune fille, et il faut que j'ai véritablement perdu la tête depuis mon arrivée, pour ne pas avoir songé à prendre cette précaution. Dès ce soir, je vais déposer le peu d'argent que je possède entre les mains de Mme Renter.

— C'est ça, Mademoiselle, et demain vous pourrez sortir sans crainte pour chercher de l'occupation.

— Pas de veine ! pensa Jephke.

(A Suivre) A. STÉGEL ET A. SIRVEN.

stations ont été créées de 1884 à 1890, ce qui prouve que l'éclairage électrique a été, dans le court espace de sept ans, en constant progrès, et que, s'il n'est pas généralement adopté, il est en chemin de l'être unanimement en France.

» Mais, messieurs, ne trouvez-vous pas que ce mot *généralement* introduit dans l'article 59, ne peut être de bonne foi, pris à la lettre, car il mettrait notre ville en consigne jusqu'à ce que la moitié plus une des villes de France fussent éclairées à l'électricité ? Ce serait soutenir un paradoxe que d'insister sur ce point. S'il devait en être ainsi, il faudrait bien avouer avec le diction bien connu, que dans nos codes comme dans nos contrats, la lettre tue et que la *forme*, si chère à Bridoisson, emporte le fond.

» Non, il n'est pas sérieux de croire que cette assemblée puisse être arrêtée dans ses décisions par ce mot *généralement*, introduit probablement sans intention et sans en approfondir la rigueur, dans la rédaction de l'article 59 qui date de quarante ans. D'ailleurs, le progrès incessant de ce siècle s'affranchit de toute préoccupation et il impose aussitôt ses découvertes à la société, jamais par la force, mais par la nécessité du bien-être.

» Ce qui fait que nous conservons encore le *statu quo*, c'est que nous n'avons pas voulu nous engager dans un procès. Aussi, respectueux de nos engagements, nous ne venons pas vous dire de se heurter à la Compagnie du gaz ; mais, sincèrement convaincus que l'éclairage à l'électricité se généralise aujourd'hui dans toute la France, qu'il se perfectionne à toute heure dans son emploi, qu'avant quelques années il sera partout établi, nous avons l'honneur de vous proposer une combinaison qui, si elle est acceptée, pourra faire cesser toute rivalité entre les compétiteurs, et aussi fixer définitivement l'administration et les habitants de Cahors sur la valeur de l'éclairage électrique et ses avantages. Voici cette proposition

» M. Monié sera autorisé à éclairer pendant un laps de temps suffisant, un ou plusieurs quartiers de la ville indiqués par M. le maire. Tous les frais de cette installation provisoire seront à la charge de M. Monié. Il sera également tenu de payer les préjudices qu'il pourrait causer, soit à la Compagnie du gaz, soit aux particuliers en établissant ses conduits souterrains ou aériens, et en posant ses appareils ; en un mot, cet essai à faire ne sera autorisé à M. Monié que sous la condition absolue qu'il en aura toutes les charges et en courra tous les risques.

» C'est là, ce nous semble une solution pratique de cette question si longtemps agitée de l'électricité. Il nous paraît impossible que la ville puisse avoir à craindre quelques revendications devant la justice, car là où il n'y a pas de dommage pour les tiers, la ville a bien le droit de tenter une expérience qui peut être utile à tous ses administrés.

» Si cette expérience se fait, l'administration et le public pourront juger de visu, par comparaison, de l'avantage de l'un ou de l'autre mode d'éclairage et faire leur choix.

» Si alors l'éclairage électrique était préféré à cause de son bon marché et de son éclat, il ne resterait plus à l'administration que de sommer la compagnie du gaz de se mettre en mesure de remplir les conditions de l'article 59 de notre traité.

M. Ségué combat les conclusions du rapport de M. Combarieu. Il dit que la commission est sortie de son mandat, elle n'avait qu'une mission, celle de savoir si l'article 59 du traité entre la ville et la compagnie du gaz était applicable. Le rapport qui vient d'être lu n'apporte aucun élément pour une décision définitive. On n'a pas à discuter sur la valeur de la lumière électrique que tout le monde reconnaît, mais seulement sur l'interprétation à donner à l'article 59 du traité.

M. Ségué fait ensuite l'histoire de la question et mentionne les diverses instances déjà introduites devant les tribunaux ; il dit qu'il n'est pas possible de faire table rase de toutes les décisions déjà prises et il ajoute qu'adopter le rapport présenté, c'est retarder la solution de la question.

Que signifie cet essai que l'on demanderait à M. Monié et auquel on viendrait dire après : Merci Monsieur, la lumière électrique nous convient absolument et nous allons prier la compagnie du gaz de nous la donner. C'est inadmissible. La seule solution sérieuse c'est de conclure avec M. Périé que la compagnie du gaz sera mise immédiatement en demeure de fournir l'éclairage électrique.

M. Ségué demande le rejet des conclusions présentées.

M. Combarieu répond à M. Ségué. MM. Combettes et Talou proposent un amendement tendant à mettre en demeure la compagnie du gaz d'avoir à fournir la lumière électrique à la ville de Cahors, conformément au texte de l'article 59 de son traité. En cas de refus de sa part, de poursuivre devant les tribunaux l'interprétation de cet article.

M. Combarieu, au nom de la commission, déclare se rallier à cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité par le conseil.

M. Brunies demande que le courrier de Cahors

à Moissac parte dorénavant à 8 heures du matin au lieu de 11 heures du soir.

Adopté.

M. Ségué dépose un vœu en faveur de la réforme judiciaire.

Après quelques observations de M. Talou, ce vœu est adopté.

M. Vincens demande l'installation de bancs sur les boulevards et sur les promenades de la ville.

La séance est levée à onze heures et demie.

M. OCTAVE DEPEYRE
Le *Moniteur Universel* dit que la santé de notre compatriote M. Octave Depeyre, son rédacteur en chef, ancien ministre, qui était chancelant depuis quelques mois, inspire en ce moment de vives inquiétudes.

BOURSES DES LYCÉES ET COLLÈGES
Par arrêté ministériel en date du 25 août 1891, les jeunes Victor Serres et Frédéric Michel, titulaires, le premier, d'une bourse entière d'internat, le second, d'une bourse de demi-pensionnat, ont été transférés du lycée de Cahors dans celui de Toulouse, avec bourse entière d'internat.

CONSEILS AUX RÉSERVISTES
Les réservistes qui doivent prendre part aux grandes manœuvres ont rejoint les régiments auxquels ils sont affectés.

Emporter tous les effets militaires que l'on possède, c'est, tout d'abord obligatoire ; puis il ne faut pas oublier que les vestes, pantalons, képis, etc., que l'on distribue aux réservistes ont déjà été portés pendant longtemps par les hommes de l'armée active et ont parfois été réintégrés en magasin après un lavage très sommaire.

Deux chemises de flanelle suffiront pour la période d'instruction. Pendant les marches surtout, la flanelle est de beaucoup préférable à la toile et au coton. Se munir également de quelques paires de chaussettes ; celles de laine sont, à l'occasion, meilleures que celles de fil et de coton. Le gouvernement ne donne ni chemises de flanelle ni chaussettes aux réservistes.

La chaussure de nos troupiers est excellente ; mais la plupart des réservistes ne portent, pendant les manœuvres, que des souliers, bottes ou bottines leur appartenant. Nous préconisons le brodequin lacé, à semelle épaisse et à talon large et plat ; il faut avoir soin de le briser avant la période des marches et de le graisser tous les jours.

Une demi-douzaine de mouchoirs, un ou deux caleçons, quelques objets de toilette et un casque à mèche (ne riez pas de cette coiffure, qui rend les plus grands services en campagne !) compléteront pour le réserviste un bagage qui ne doit point comporter de superflu. « Petite charge pèse de loin », dit le proverbe.

Le matin avant le départ, pendant les marches, se graisser soigneusement les pieds avec du suif, du sain-doux ou une pommade au sulfate de zinc et au tanin ; le soir les laver avec un peu d'eau froide (et jamais dans l'eau froide) mêlée, si possible avec un peu d'esprit de vin.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES AUX MANŒUVRES DE 1891

Tous les bureaux télégraphiques de France et d'Algérie, ouverts au service des mandats télégraphiques, sont autorisés à recevoir des mandats télégraphiques au profit des militaires appelés à prendre part aux grandes manœuvres qui auront lieu pendant le mois de septembre 1891.

Ces mandats seront valables pendant toute la durée des manœuvres, c'est-à-dire du 1^{er} au 16 septembre inclus pour le quartier général, les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e corps, la 1^{re} et la 5^e division de cavalerie et le corps figurant l'ennemi, dont les mouvements auront lieu dans les départements de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

Aucun mandat télégraphique à destination des militaires qui prendront part aux manœuvres des corps précités ne devra être accepté en dehors de la période indiquée ci-dessus.

Les mandats télégraphiques émis au profit des militaires prenant part aux grandes manœuvres devront simplement porter, indépendamment du nom et du prénom du destinataire, l'indication de la division, du régiment, du bataillon, ainsi que de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie ; par exemple :

M X... du... régiment de ligne. ° bataillon, ° compagnie, ° division d'infanterie,

GRANDES MANŒUVRES DU 1^{er} CORPS D'ARMÉE

Il y aura lieu de ne faire aucune mention du lieu de cantonnement, de stationnement ou de séjour de ces militaires, qui est essentiellement mobile.

Les mandats télégraphiques adressés aux militaires des corps désignés ci-dessus seront tous transmis au bureau de Bar-sur-Aube, du 1^{er} au 13 septembre, et au bureau de Vitry-le-François, du 14 au 16 septembre.

Les bureaux précités de Bar-sur-Aube et de Vitry-le-François seront seuls chargés d'établir les mandats dont il s'agit et de les acheminer sur leur véritable lieu de destination.

Ceux de ces mandats qui n'auraient pas été payés pendant la durée des manœuvres seront renvoyés le jour même de la dislocation des troupes à l'administration centrale de Paris, division de la comptabilité, bureau des articles d'argent, qui les fera immédiatement rembourser aux expéditeurs.

Le directeur général des postes et des télégraphes,
J. de SELVES.

UNE RUE ARMAND VALETTE

Nous lisons dans *l'Alliance républicaine* : Un grand nombre de rues de Cahors portent le nom de cadurciens ou quercynois plus ou moins célèbres ; il est regrettable que l'on n'ait pas songé à donner à l'une de ces rues le nom de l'un des bienfaiteurs de notre ville, Armand Valette. Chacun sait que les intérêts du legs qu'il a laissé servent à distribuer tous les ans, au 14 Juillet, une somme de 500 fr., à chacune des deux sociétés.

Nous espérons que la municipalité de Cahors voudra bien réparer cet oubli, en donnant à la nouvelle rue qui se trouve derrière l'immeuble Bouzerand, le nom de *rue Armand Valette*.

Lauzès

Election au Conseil général. — Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu dimanche dans le canton de Lauzès :

Inscrits : 1962 — Votants 1611
M. Grimal, républicain... 1580 voix (élu)
Bulletins blancs ou nuls... 23

Sarlat

M. de Selves a décliné la candidature législative qui lui était offerte à Sarlat, ne voulant pas quitter la direction générale des postes.

TEMPS PROBABLE DU MOIS DE SEPTEMBRE

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables pour le mois de septembre, d'après Nick :

1^o Vers les « 1^{er}, 2, 3 (??), 4, 5, 6, 7 ; » 2^o vers les « 11, 12, 13 (??), 14, 15, 16 ; » 3^o vers les « 17, 18, 19 (??), 20, 22, 23, 24, 25 ; » 4^o vers les 28, 29 (??), 30, 31. »

Les points astronomiques se trouvant groupés, la déclinaison des astres « relativement faible, » et par suite la « résultante des forces sidérales importante, » les perturbations atmosphériques seront violentes et multipliées, notamment sur les zones du nord et du centre de l'Europe, et particulièrement vers les époques critiques marquées de deux points d'interrogation, selon l'importance probable des perturbations, cela tantôt sur une latitude tantôt sur une autre, suivant le mouvement de déclinaison de la lune, lequel mouvement joue le principal rôle dans le mécanisme de l'atmosphère, ainsi que dans celui des marées océaniques.

Les sinistres de toute nature, des épidémies, sont encore à redouter... Se prémunir contre.

Les perturbations retardent de un à trois jours pour la France, selon les longitudes ou les latitudes des localités, et de trois à cinq jours pour le reste de l'Europe... Ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

FAITS DIVERS

LA DÉPOUILLE DE M^{me} AGAR EN CONSIGNATION

On lit dans le *Petit Journal* : Il se passe en ce moment un fait bien étrange. Le corps de M^{me} Agar, décédée le 16 août, c'est-à-dire il y a quinze jours, à Mustapha (Algérie), est depuis mardi soir à Paris, en gare de Lyon où il stationne dans le hangar des marchandises, en attendant que M. Marie, veuf de l'artiste regrettée, vienne le réclamer. A la gare de Lyon l'étonnement est grand. La feuille d'expédition est faite au nom de M. Marie, dont on ignore l'adresse à Paris et qui n'est pas encore venu demander le cercueil.

D'autre part, la stupéfaction n'est pas moins grande à la Comédie-Française. Le comité de ce théâtre a voté 1,000 fr. pour le transfert du corps de l'ancienne pensionnaire du Théâtre-Français. Cette somme a été envoyée à M. Marie à Mustapha. Aucune lettre de faire part n'a été expédiée au Comité, qui désirerait cependant s'entendre avec M. Marie, au sujet des obsèques. Tout cela semble mystérieux.

La dépouille de la célèbre artiste vient enfin d'être retirée de la consigne et ses obsèques viennent d'avoir lieu au milieu d'un long cortège d'amis.

AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE AVEUGLES

Une somme de 20,000 francs a été laissée par M^{me} veuve Chausen, qui vient de mourir ; cet argent doit être distribué entre vingt pères de famille aveugles. Afin de pouvoir opérer cette distribution, notre compatriote M. Péphan, directeur des Quinze-Vingts, a demandé aux préfets de lui faire connaître quels sont, dans leur dé-

partement, les infirmes qui pourraient participer à cette répartition, en donnant la préférence à ceux qui ont le plus grand nombre d'enfants et à ceux qui travaillent encore pour subvenir aux besoins de leur famille.

SUSCEPTIBILITÉS AMÉRICAINES

Notre confrère, M. Lionel Radigoet, avait, paraît-il, jugé à propos d'adresser un exemplaire de son récent roman *Flirts...*, au Club des femmes à New-York.

Cet envoi a déchaîné de violentes colères de l'autre côté de l'Atlantique, et, si l'on croit certains rumeurs, parvenus en Europe par la dernière maille, dans un meeting tenu à New-York le 7 août dernier, au Club féminin, les ladies américaines auraient délégué une miss Mimmie Smithie, directrice d'un journal, pour venir demander raison à l'écrivain français de la façon dont il a malmené le beau sexe du nouveau monde.

Dernières nouvelles

Martinique

Le Conseil de cabinet a approuvé les décrets signés par le président de la République portant ouverture d'un crédit d'un million, en faveur des victimes du cyclone de la Martinique, et prorogant les effets de commerce.

Une dépêche du gouverneur de la Martinique réclame immédiatement des vivres et cinq cent mille francs.

Le nombre des morts est de 378.

Les pertes s'élèvent à 50 millions.

Au Chili

Les dépêches officielles confirment la prise de Valparaiso par les insurgés.

Les commandants des navires étrangers veillent au maintien de l'ordre.

Santiago, 31 août.

L'armée congressiste s'est emparée, sans résistance, de Santiago, capitale du Chili.

Elle s'est aussi emparée des vaisseaux *l'Almirante Lynch*, *Sergento*, *Aldá* et de tous les autres torpilleurs.

Elles réussissent toujours !

Pontorson (Manche), le 28 avril 1891. — Je viens d'employer les Pilules Suisses que vous avez eu la gracieuseté de m'envoyer, et je suis heureux de vous dire que j'ai obtenu, grâce à elles d'excellents résultats là où d'autres pilules n'avaient point réussi. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous livriez mon observation à la publicité.

D^r BAILLEUL.
A. M. Hertzog, ph^e, 28, rue de Grammont, Paris.

On nous signale la reconstitution de l'Ecole de Notariat de Paris fondée par décision de M. le Ministre de l'Instruction Publique du 25 Juin 1865 ; avec ses professeurs De Droit, de Notariat, d'Enregistrement, l'Ecole atteint maintenant le but élevé qu'elle se propose. — Cours sérieux et suivis, diplôme de fin d'année, rien ne manque à cette institution justement appréciée ; s'adresser pour renseignements, 39, rue de Grenelle à Paris.

Bourse de Paris

Cours du 31 Août 1891

| RENTES | |
|-------------------------|---------------|
| 3 0/0 perpétuel..... | compt. 95 75 |
| 3 0/0 amortissable..... | compt. 96 40 |
| 3 0/0 Emprunt 1891..... | 94 » |
| 4 1/2 0/0 1883..... | compt. 105 20 |

BULLETIN FINANCIER

du 31 Août 1891

Enfin le marché est sorti aujourd'hui de sa torpeur et nous avons eu un véritable enlèvement sur le 3 0/0

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la réponse des primes et cette opération terminée il y a eu des rachats assez importants sur notre rente. Ce sont toujours les baissiers qui aident à la hausse. Il est donc à peu près certain que la liquidation de demain se fera en avance sur le mois dernier. On a dit que les allemands, au lendemain des événements de Cronstadt avaient vendus de la rente française ils seront forcés de se racheter.

Le 3 0/0 est à 95.77, soit 0.32 de hausse. Le nouveau est sans changement à 93.95.

Les actions de nos grandes Sociétés de Crédit varient peu, le Foncier est à 1232.50. Le Crédit Lyonnais est à 813.75.

La Banque de Paris est en avance sensible à 773 75.

Les fonds étrangers sont généralement assez calmes. Bonne tenue de l'Italien à 9.30 et du Hongrois à 89.5/8. Le 3 0/0 Portugais est toujours faible. En Banque, les valeurs de cuivre sont lourdes.

Le marché de Vienne s'améliorant, l'Alpine s'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Roc-Amadour

Billets d'Aller et Retour réduits de 40 0/0

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places : Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.
2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

| | 1 ^{re} classe | 2 ^e classe | 1 ^{re} classe | 2 ^e classe |
|-----------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Paris... | 108 fr. | 84 fr. | Tours... 400 fr. | 75 fr. |
| Nantes... | 125 | 96 | Blois... | 95 |
| Angers... | 116 | 87 | Orléans... | 95 |
| Le Mans | 116 | 85 | | 71 |

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chambet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eyguande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chambet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morget).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % sur les prix des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes

est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 %, sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

| De Paris à Toulouse | | | | | De Toulouse à Paris | | | | | |
|-------------------------|---|---|---|------------------------------|---------------------------|---|---|---|--------------------|--------------------|
| | Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl. | Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl. | Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl. | Expr. 1 ^{re} classe | | Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl. | Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl. | Expr. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl. | Express | Omnibus |
| PARIS..... | départ. 12 ^h 40 | 6 ^h 21 | 7 ^h 40 | 5 ^h 8 | TOULOUSE..... | départ. 2 ^h 25 | 2 ^h 30 | 6 ^h 15 | 7 ^h 30 | 9 ^h 25 |
| BRIVE..... | arrivée. 1 ^h 10 | 6 ^h 45 | 7 ^h 50 | 5 ^h 17 | MONTAUBAN..... | 3 ^h 24 | 4 ^h 30 | 7 ^h 30 | 7 ^h 30 | 10 ^h 50 |
| Noailles..... | départ. 1 ^h 25 | — | 8 ^h 5 | — | Ponneuve..... | — | 4 ^h 43 | — | 7 ^h 43 | 11 ^h 3 |
| Chasteaux..... | 1 ^h 35 | — | 8 ^h 15 | — | Albias..... | — | 4 ^h 51 | — | 7 ^h 51 | 11 ^h 11 |
| Gignac-Cressensac..... | 1 ^h 48 | — | 8 ^h 28 | — | Réalville..... | — | 4 ^h 59 | — | 7 ^h 59 | 11 ^h 19 |
| SOULLAC..... | arrivée. 2 ^h 8 | 7 ^h 26 | 8 ^h 48 | 5 ^h 58 | Caussade..... | 3 ^h 49 | 5 ^h 11 | 7 ^h 58 | 8 ^h 11 | 11 ^h 31 |
| CAZOUËS..... | départ. 2 ^h 21 | — | 9 ^h 1 | — | Borredon..... | — | 5 ^h 21 | — | 8 ^h 21 | 11 ^h 41 |
| Lamothe-Fénelon..... | 2 ^h 35 | — | 9 ^h 14 | — | Montpezat..... | — | 5 ^h 38 | — | 8 ^h 38 | 11 ^h 58 |
| Nozac..... | 2 ^h 45 | — | 9 ^h 24 | — | Lalbenque..... | — | 5 ^h 53 | — | 8 ^h 54 | 12 ^h 13 |
| GOURDON..... | 3 ^h 10 | 8 ^h 10 | 9 ^h 36 | 6 ^h 32 | Cieurac..... | — | 6 ^h 1 | — | 9 ^h 2 | 12 ^h 21 |
| Saint-Clair..... | 3 ^h 22 | — | 9 ^h 58 | — | Sept-Ponts..... | — | 6 ^h 13 | — | 9 ^h 14 | 12 ^h 33 |
| Dégagnac..... | 3 ^h 33 | — | 10 ^h 9 | — | CAHORS..... | arrivée. 4 ^h 32 | 6 ^h 21 | 8 ^h 46 | 9 ^h 22 | 12 ^h 41 |
| Thédirac-Peyrilles..... | 3 ^h 45 | — | 10 ^h 20 | — | départ. 4 ^h 38 | 6 ^h 30 | 8 ^h 54 | 6 ^h 5 | 9 ^h 30 | — |
| Saint-Denis-Catus..... | 3 ^h 54 | — | 10 ^h 29 | — | Espère..... | — | 6 ^h 44 | — | 6 ^h 20 | 9 ^h 44 |
| Espère..... | 4 ^h 5 | 8 ^h 41 | 10 ^h 40 | 7 ^h 13 | Saint-Denis-Catus..... | — | 6 ^h 57 | — | 6 ^h 33 | 9 ^h 57 |
| CAHORS..... | départ. 4 ^h 20 | 8 ^h 47 | — | 10 ^h 3 | Thédirac-Peyrilles..... | — | 7 ^h 11 | — | 6 ^h 48 | 10 ^h 11 |
| Sept-Ponts..... | 4 ^h 31 | — | — | 10 ^h 14 | Dégagnac..... | — | 7 ^h 20 | — | 6 ^h 57 | 10 ^h 20 |
| Cieurac..... | 4 ^h 47 | — | — | 10 ^h 24 | Saint-Clair..... | — | 7 ^h 29 | — | 7 ^h 6 | 10 ^h 29 |
| Lalbenque..... | 4 ^h 56 | — | — | 10 ^h 38 | GOURDON..... | 5 ^h 23 | 7 ^h 44 | 9 ^h 43 | 7 ^h 23 | 10 ^h 43 |
| Montpezat..... | 5 ^h 7 | — | — | 10 ^h 45 | Nozac..... | — | 7 ^h 53 | — | 7 ^h 32 | 10 ^h 52 |
| Borredon..... | 5 ^h 20 | — | — | 11 ^h 8 | Lamothe-Fénelon..... | — | 8 ^h 2 | — | 7 ^h 42 | 11 ^h 1 |
| Caussade..... | 5 ^h 31 | 9 ^h 31 | 8 ^h 4 | 11 ^h 18 | CAZOUËS..... | arrivée. — | 8 ^h 11 | — | 7 ^h 52 | 11 ^h 10 |
| Réalville..... | 5 ^h 40 | — | — | 11 ^h 27 | départ. — | 8 ^h 13 | — | 7 ^h 54 | 11 ^h 12 | |
| Albias..... | 5 ^h 48 | — | — | 11 ^h 35 | SOULLAC..... | arrivée. 5 ^h 47 | 8 ^h 20 | 10 ^h 7 | 8 ^h 2 | 11 ^h 19 |
| Ponneuve..... | 5 ^h 56 | — | — | 11 ^h 43 | départ. 5 ^h 50 | 8 ^h 25 | 10 ^h 11 | 8 ^h 8 | 11 ^h 25 | |
| MONTAUBAN..... | 6 ^h 11 | 9 ^h 58 | 8 ^h 30 | 11 ^h 53 | Gignac-Cressensac..... | — | 8 ^h 54 | — | 8 ^h 40 | 11 ^h 54 |
| TOULOUSE..... | arrivée. 7 ^h 55 | 11 ^h 10 | 9 ^h 29 | 1 ^h 30s. | Chasteaux..... | — | 9 ^h 5 | — | 8 ^h 51 | 12 ^h 4 |

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

| | Omnibus | Poste | Omnibus |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| CAHORS. — D. | 6 ^h 40 | 12 ^h 50 | 6 ^h 39 |
| Mercuès..... | 6 ^h 54 | 1 ^h 4 | 6 ^h 53 |
| Arrêt Douelle | 7 ^h 10 | — | 7 ^h 10 |
| Parnac..... | 7 ^h 15 | — | 7 ^h 15 |
| Luzech..... | 7 ^h 41 | 1 ^h 22 | 7 ^h 41 |
| Castelfranc..... | 7 ^h 55 | 1 ^h 33 | 7 ^h 55 |
| Arrêt Prayssac | 7 ^h 28 | — | 7 ^h 28 |
| Puy-Evèque..... | 7 ^h 36 | 1 ^h 46 | 7 ^h 36 |
| Duravel..... | 7 ^h 43 | 1 ^h 54 | 7 ^h 43 |
| Sotrac-Touzac | 7 ^h 51 | 2 ^h 3 | 7 ^h 49 |
| Fumel..... | 8 ^h 1 | 2 ^h 13 | 7 ^h 58 |
| LIBOS. — A. | 8 ^h 6 | 2 ^h 19 | 8 ^h 4 |
| BORDEAUX. — D. | 3 ^h 51 | 8 ^h 11 | 4 ^h 45 |
| PARIS. — Arr. | 11 ^h 37 | 4 ^h 37 | 10 ^h 21 |

De LIBOS à CAHORS

| | Poste | Omnibus | Omnibus |
|------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| PARIS. — D. | 5 ^h 50s. | 12 ^h 50 | 7 ^h 45 |
| Express. | 7 ^h 40 | — | 12 ^h 45 |
| BORDEAUX. — D. | 8 ^h 53 | 3 ^h 30 | 9 ^h 5 |
| Fumel..... | 8 ^h 44 | 3 ^h 58 | 9 ^h 11 |
| Sotrac-Touzac | 8 ^h 51 | 3 ^h 50 | 9 ^h 21 |
| Duravel..... | 8 ^h 59 | 3 ^h 59 | 9 ^h 28 |
| Puy-Evèque..... | 9 ^h 6 | 4 ^h 8 | 9 ^h 35 |
| Arrêt Prayssac | 9 ^h 13 | — | 9 ^h 42 |
| Castelfranc..... | 9 ^h 19 | 4 ^h 23 | 9 ^h 48 |
| Luzech..... | 9 ^h 29 | 4 ^h 36 | 9 ^h 58 |
| Parnac..... | 9 ^h 37 | 4 ^h 46 | 10 ^h 6 |
| Arrêt Douelle | 9 ^h 43 | — | 10 ^h 11 |
| Mercuès..... | 9 ^h 47 | 4 ^h 57 | 10 ^h 16 |
| CAHORS. — A. | 9 ^h 59 | 5 ^h 13 | 10 ^h 32 |

De CAHORS à CAPDENAC

| | Omnibus | Omnibus | Omnibus |
|-----------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| CAHORS. — D. | 7 ^h 45 | 11 ^h 30 | 5 ^h 23 |
| Cabessut, halte | 7 ^h 54 | 11 ^h 41 | 5 ^h 32 |
| Arcambal..... | 8 ^h 4 | 12 ^h 4 | 5 ^h 42 |
| Vers..... | 8 ^h 12 | 12 ^h 21 | 5 ^h 50 |
| Saint-Géry..... | 8 ^h 20 | 12 ^h 38 | 5 ^h 57 |
| Conduché..... | 8 ^h 29 | 1 ^h 5 | 6 ^h 9 |
| St-Girad, halte | 8 ^h 38 | 1 ^h 14 | 6 ^h 15 |
| St-Martin-Lab. | 8 ^h 48 | 1 ^h 35 | 6 ^h 21 |
| Calvignac, hal. | 8 ^h 55 | 1 ^h 44 | 6 ^h 31 |
| Cajarc..... | 9 ^h 8 | 2 ^h 10 | 6 ^h 44 |
| Montbrun, hal. | 9 ^h 18 | 2 ^h 24 | 6 ^h 54 |
| Toirac..... | 9 ^h 27 | 2 ^h 45 | 7 ^h 5 |
| Lamdeleine..... | 9 ^h 39 | 3 ^h 10 | 7 ^h 15 |
| CAPDENAC. A. | 9 ^h 51 | 3 ^h 26 | 7 ^h 27 |

De CAPDENAC à CAHORS

| | Omnibus | Omnibus | Omnibus |
|--------------|-------------------|--------------------|---------------|
| CAPDENAC. D. | 7 ^h 47 | 11 ^h 30 | 5 |